

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : IOR 41/023/2006 (Public)
Bulletin n° : 297
ÉFAI
16 novembre 2006

Israël/Territoires occupés. À l'Assemblée générale, les gouvernements doivent désormais faire passer les civils avant la politique.

À la veille de la reprise de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens occupés, Amnesty International demande instamment à tous les États membres des Nations unies de mettre les droits humains en tête des sujets à l'ordre du jour et de trouver un accord en vue d'une action concrète visant à protéger les droits fondamentaux de toutes celles et de tous ceux qui vivent dans les zones affectées par la crise actuelle.

Cette action concrète devra inclure une mission indépendante de surveillance sur le terrain du respect des droits humains et du droit international humanitaire dans les territoires occupés et en Israël.

Les observateurs chargés de cette action de surveillance sur le terrain devront avoir mandat pour enquêter sur toute allégation d'atteinte aux droits humains et devront rendre publiques leurs conclusions. Les responsables présumés de l'assassinat de civils et d'autres atteintes aux droits fondamentaux des personnes, notamment de crimes de guerre, devront être traduits en justice et des réparations devront être accordées aux victimes et à leurs familles.

« Les grandes envolées politiques doivent laisser la place aux droits fondamentaux des victimes et des populations civiles des deux parties au conflit. C'est une approche visionnaire que l'on attend aujourd'hui de la communauté internationale, pour que soit mis un terme aux atteintes effarantes aux droits fondamentaux des personnes dans les territoires occupés et en Israël et pour que la paix et la sécurité règnent dans la région », a déclaré Amnesty International.

De sérieux efforts doivent être faits par la communauté internationale pour surmonter ses différences et adopter un point de vue objectif sur la situation ; il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures. Amnesty International regrette le veto opposé par les États-Unis, le 11 novembre au Conseil de sécurité, à une résolution condamnant les attaques de civils, tant par les forces israéliennes que par les groupes armés palestiniens. De la même manière, le vote par le Canada et la plupart des pays membres du Conseil européen des droits de l'homme le 15 novembre contre une résolution du Conseil demandant à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et de s'abstenir d'attaquer des civils est profondément regrettable – particulièrement en l'absence de toute proposition alternative.

Amnesty International salue la résolution du Conseil des droits de l'homme le 15 novembre d'envoyer

une mission d'établissement des faits à Beit Hanoun, dans la bande de Gaza, où des dizaines de civils palestiniens ont été tués par les forces israéliennes ces derniers jours. Dix-huit membres de la même famille ont notamment été tués le 8 novembre par des tirs de mortiers de l'armée israélienne sur un quartier résidentiel densément peuplé.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>